

Aspects administratifs et juridiques du montage de projets

Aurélia Garrido
Julie Karm

La Grande Motte – 5 juin 2015

Qui est ARMINES?



- Structure privée dédiée à la recherche contractuelle
- 48 centres communs de recherche avec les Écoles à travers des conventions approuvées par l'État
- Un modèle contractuel équilibré et pragmatique en termes de droits et obligations réciproques pour l'entreprise et pour le Centre de Recherche



De la recherche au transfert technologique, près de 600 personnes au service d'une mission partagée avec les Ecoles partenaires

Centres de recherche communs

La gestion centrale

*Développement
partenarial, juridique,
administratif et financier*

45

Permanents

Apport de moyens
permanents

231

EC ou ITA
en CDI

Apport de moyens
additionnels,
transfert de
l'innovation par les
compétences

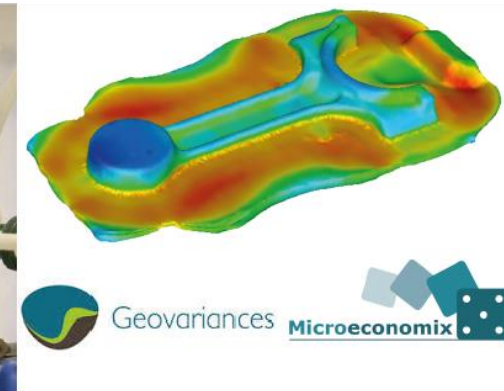
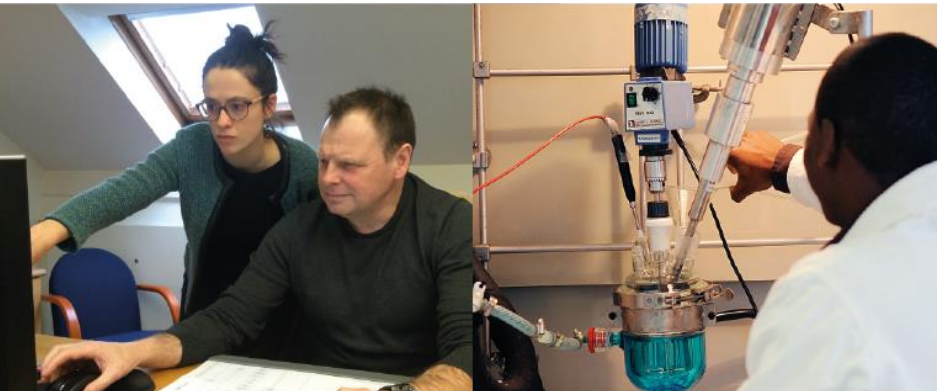
275

doctorants, post-doctorants
et CDD

Transvalor,
Filiale de valorisation
et création d'activité
à partir de la
recherche

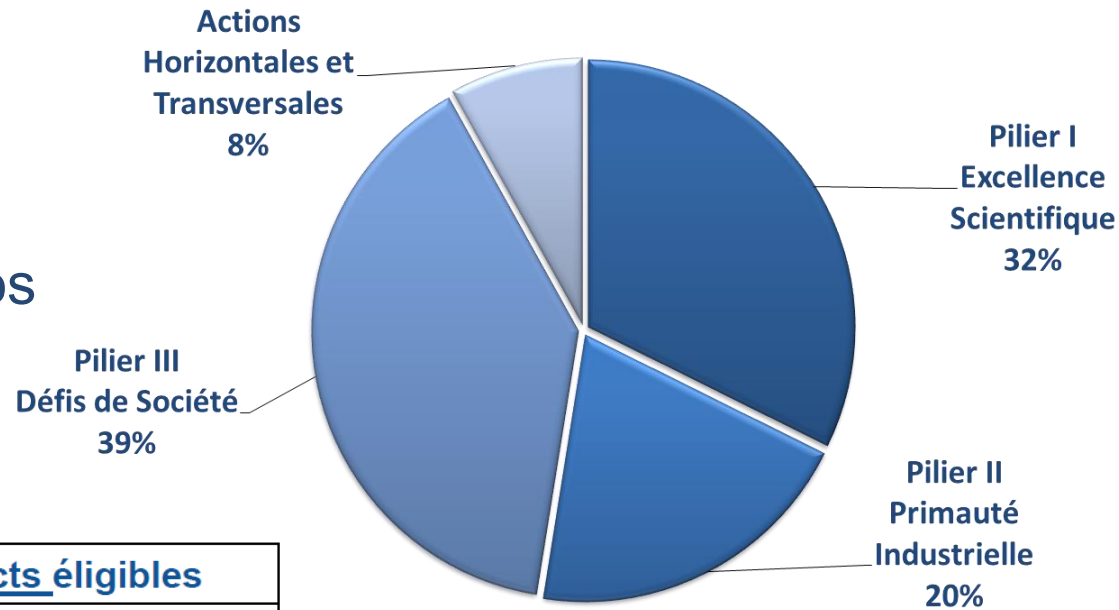
45

Permanents



Programmation 2014-2020

Budget : 70,2 Milliards d'euros



Taux de financement des <u>coûts directs</u> éligibles		
	« Non-profit » organisations	Entreprises
Recherche & Innovation	100%	100%
Innovation	100%	70%

coûts indirects

+ **25%** des coûts directs
(hors sous-traitance et contributions en nature)

Un beau départ pour ARMINES

- **Projets déposés : 112**

(depuis le 1^{er} janvier 2014)

- 32 en cours d'évaluation
- 80 évalués

- **Projets retenus : 16 (8 M€)**

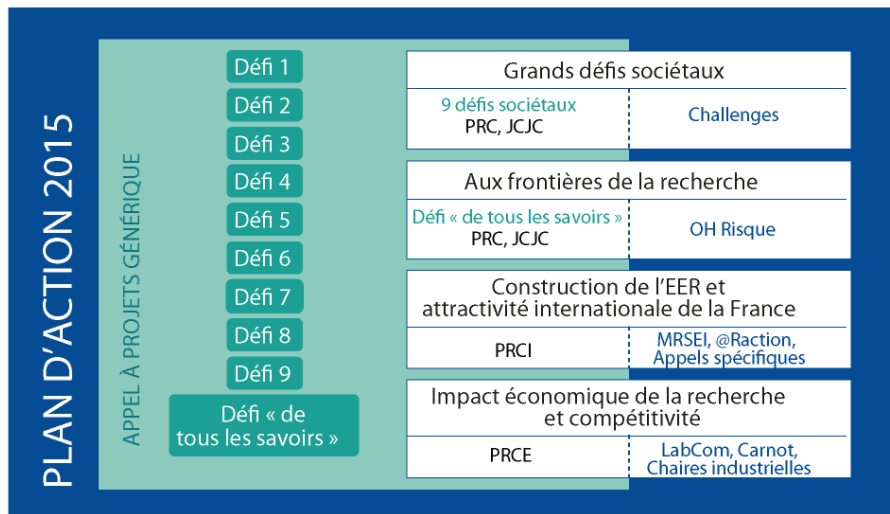
(au 09/04/2015)

- 4 en coordination (3 ERC)
- 12 en partenariat

= Taux de succès de 20%

- Au moment du dépôt du Projet
 - ✓ L'importance de l'Impact
 - ✓ L'Ethique
- Au moment de l'acceptation du Projet
 - ✓ Coordination du Consortium Agreement
 - ✓ Modèle DESCAs

- 1 appel à projets générique unique par an
- Procédure de sélection via plateforme ANR en 2 étapes
- 4 composantes transversales croisées à des instruments de financement (consortium, durée, financement)



Taux de succès ARMINES 2014 :
20%

Taux de financement:

- Entreprises

Catégorie de recherche	Taux maximum d'aide pour les PME	Taux maximum d'aide pour les entreprises autres que PME
Recherche fondamentale	45% des dépenses éligibles	30 % des dépenses éligibles
Recherche industrielle	45% des dépenses éligibles (*)	30 % des dépenses éligibles
Développement expérimental	45% des dépenses éligibles (*)	25 % des dépenses éligibles

(*) Pour les Projets ne faisant pas appel à une coopération effective entre une Entreprise et un Organisme de recherche, ce taux maximum est de 35 %.

- Organismes de recherche
 - 100% du coût marginal
 - 50% du coût complet (cas particuliers EPIC etc.)

- 2 appels par an
- Être collaboratif et piloté par une entreprise
- Être labellisé par au moins un pôle de compétitivité
- Durée maximum : 48 mois
- Projet de recherche appliquée avec contenu technologique innovant (mise sur le marché dans les 3 à 5 ans après la fin du projet)
- Présenter des retombées économiques significatives (emploi, investissements, etc.)

Taux de financement:

- Entreprises:

PME : 30% ou 45% si implantées sur le territoire d'un des pôles

ETI: 25% ou 30% si implantées sur le territoire d'un des pôles

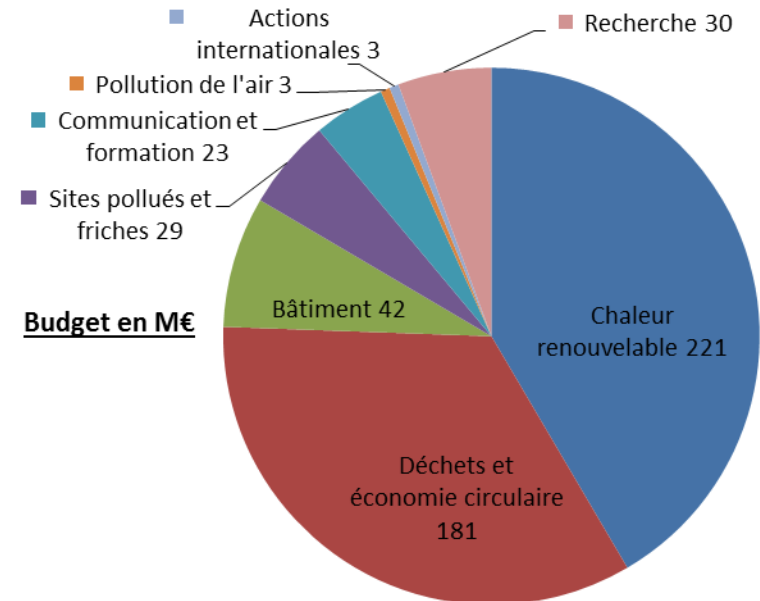
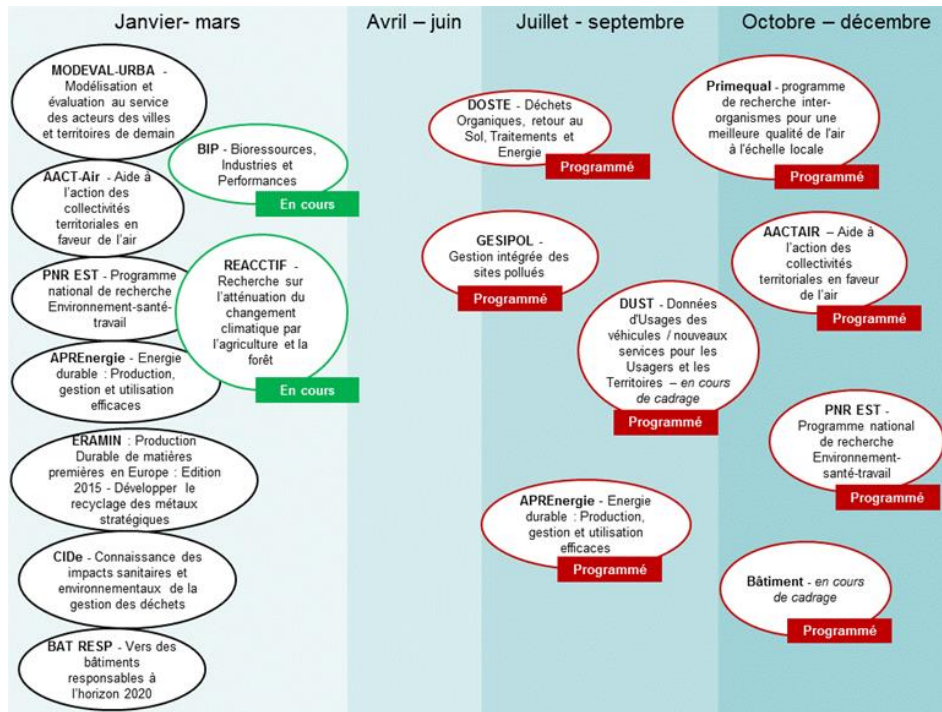
Autres entreprises : 25%

- Organismes de recherche:

100% des coûts marginaux ou 40% des coûts complets

Taux de succès ARMINES 2014: 80%

- 590 Million d'euros :
- Appels au fil de l'eau :



- Subventions ou avances remboursables de 50k€ à 250k€
- Taux de financement:

	Intensité maximum de l'aide ADEME à la RDI			
	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique
	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	
Recherche fondamentale et recherche en connaissances nouvelles	-	Les projets ADEME	-	70 %
Recherche industrielle	70 %	60 %	50 %	50 %
Développement expérimental	45 %	35 %	25 %	50 %
Innovation en faveur des PME	50 %	50 %	-	-

Avec coûts connexes de 25% des coûts totaux

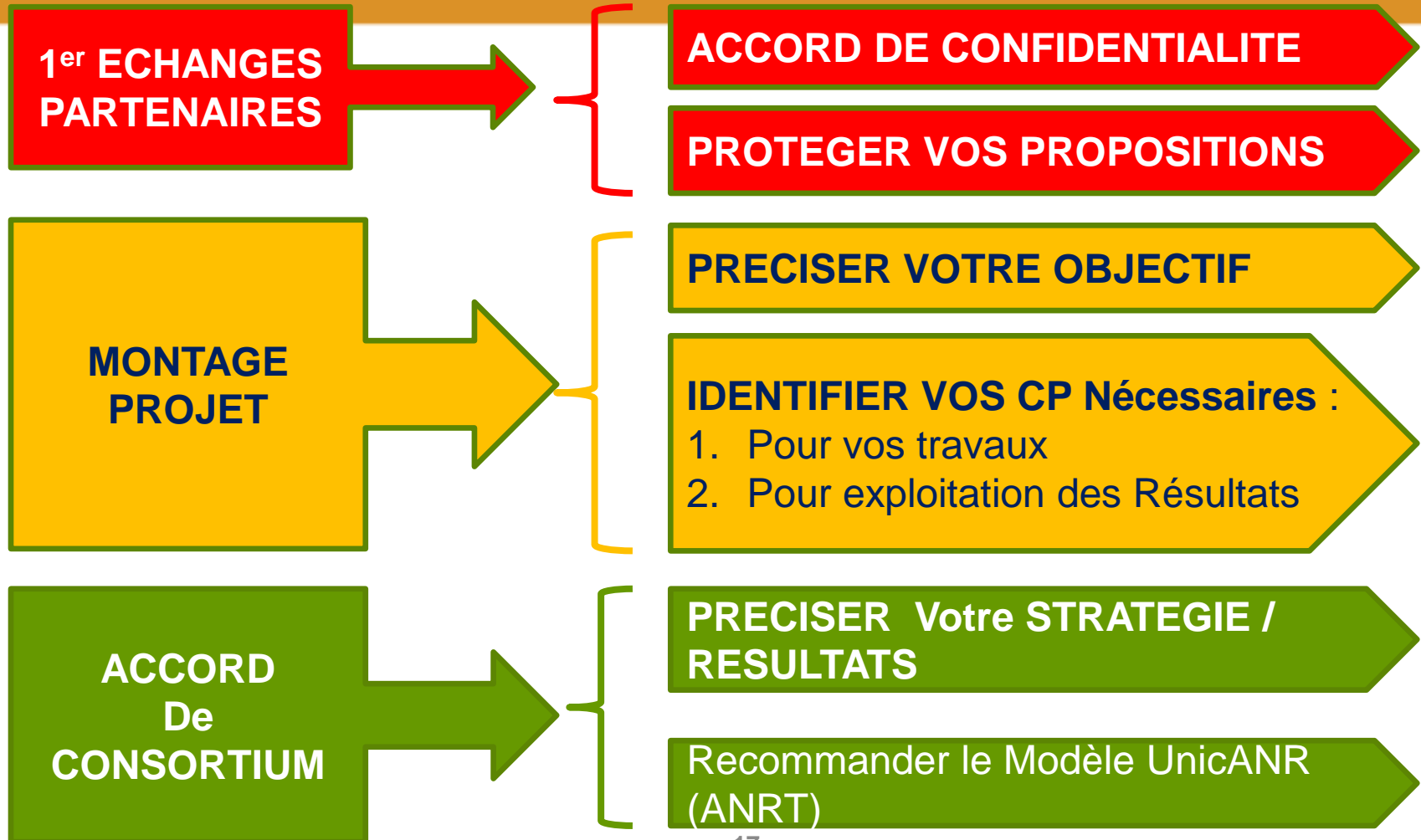
- Taux de succès ARMINES 2014 : 55%

- Au moment du dépôt du Projet
 - ✓ L'accord de confidentialité
 - ✓ Le pilotage du Projet
 - ✓ La protection et la valorisation de la Propriété Intellectuelle
- Au moment de l'acceptation du Projet
 - ✓ Coordination de l'Accord de Consortium
 - ✓ Le Modèle UnicANR
 - ✓ La Valorisation

- Doctorant salarié par l'entreprise et encadré par le laboratoire
- Salaire brut annuel minimum de 23 484€
- Subvention ANRT à l'entreprise de 14 000€/an
- Le reste à charge pour l'entreprise est éligible au CIR:
 - 30% pour les coûts de l'entreprise (hors subvention ANRT)
 - 60% pour les coûts d'encadrement facturés par le laboratoire
- ARMINES encadre environ 50 nouvelles thèses CIFRE par an depuis 2012

- Les différents contrats à mettre en place:
 - ✓ Un accord de confidentialité préalable à toutes discussions
 - ✓ Un contrat de travail entre l'entreprise et le Doctorant
 - ✓ Une convention de formation industrielle par la recherche entre l'entreprise et l'ANRT
 - ✓ Un contrat d'encadrement de thèse entre l'entreprise et le laboratoire d'accueil

- Les spécificités de l'encadrement de thèse:
 - ✓ Une soutenance publique, et ses exceptions
 - ✓ Un manuscrit publié
 - ✓ L'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat
 - ✓ La Propriété intellectuelle



Merci de votre attention

Des questions ?